

# 2014

La vie  
de la

# CLE

Rapport d'activité de la Commission locale de l'eau – n°5 / janvier 2015

ALBEPierre-Bredons ALLANCHE ANZAT-LE-LUGUET APCHAT ARDES AURIAC-L'ÉGLISE  
AUTRAC AUZAT-LA-COMBELLE BEAULIEU BEAUMONT BLESLE BONNAC BRASSAC-LES-MINES  
BREZONS CELLES CELOUX CHALINARGUES CHAMBEZON CHARBONNIER-LES-MINES  
CHARMENSAC CHASTEL-SUR-MURAT CHAVAGNAC COLTINES COREN DIENNE ESPALEM  
FERRIERES-SAINT-MARY FRUGERES-LES-MINES GRENIER-MONTGON JOURSAC LA CHAPELLE-  
D'ALAGNON LA CHAPELLE-LAURENT LANDEYRAT LASTIC LAURIE LAVEISSENET LAVEISSIERE  
LAVIGERIE LEMPDES-SUR-ALLAGNON LEOTOING LEYVAUX LORLANGES LUBILHAC  
MANDAILLES-SAINT-JULIEN MARCENAT MASSIAC MAZOIRES MENTIERES MOLEDES  
MOLOMPIZE MONTCHAMP MORIAT MURAT NEUSSARGUES-MOISSAC PAULHAC PEYRUSSE  
PRADIERS REZENTIERES SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE SAINT-BEAUZIRE SAINT-BONNET-DE-  
CONDAT SAINTE-ANASTASIE SAINTE-FLORINE SAINT-ETIENNE-SUR-BLESLE SAINT-GERMAIN-  
LEMBRON SAINT-GERON SAINT-GERVAZY SAINT-JACQUES- DES-BLATS SAINT-MARY-LE-  
PLAIN SAINT-PONCY SAINT-SATURNIN SEGUR-LES- VILLAS SOULAGES TALIZAT  
TIVIERS TORSIAC VABRES VALJOUZE VALUEJOLS VEDRINES-SAINT-LOUP  
VERGONGHEON VERNOLS VEZE VICHEL VIEILLESPESE VIRARGUES ,d



*Document adopté par la Commission Locale de l'Eau  
le 3 mars 2015*

*ARRETE n°2011-1174 du 3 août 2011 modifiant l'arrêté interpréfectoral n°2008-350 du 4 mars 2008 fixant le périmètre du SAGE Alagnon*

*ARRETE n°2014-0977 du 25 juillet 2014 instituant la Commission Locale de l'Eau du SAGE Alagnon et fixant sa composition*

# S O M M A I R E

1 L'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU SAGE.....	4
1.1 L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PROCÉDURE.....	4
1.2- LES RÉUNIONS DE LA CLE, DE SON BUREAU ET DES COMMISSIONS THÉMATIQUES AU FIL DE L'EAU .....	6
1.2 COMMUNICATION.....	8
2 LES ÉTUDES MENÉES PAR LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	8
2.1 LA RÉALISATION DU DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL .....	8
2.2 LA RÉALISATION DU SCÉNARIO TENDANCIEL .....	9
2.3 LES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES DU SAGE .....	9
ÉTUDE SUR LA VALORISATION DES DESCRIPTEURS « MILIEUX AQUATIQUES » DU BASSIN VERSANT DE L'ALAGNON .....	9
3 LA COMMUNICATION .....	10
3.1 LA LETTRE D'INFORMATION.....	10
3.2 LE SITE INTERNET.....	10
4 LE SUIVI ET LES AVIS SUR LES PROJETS EN COURS.....	11
4.1 LE SUIVI SUR LES PROJETS EN COURS .....	11
4.2 LES AVIS DEMANDÉS À LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	11
5 LES MOYENS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	12
5.1 LES ÉLÉMENTS FINANCIERS 2014 .....	12
6 LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2015 .....	13

# 1 L'avancement de l'élaboration du SAGE

## 1.1 L'état d'avancement de la procédure

- L'année 2014 a vu l'achèvement de la phase de diagnostic du SAGE et l'évaluation des objectifs que se fixe la CLE à travers l'outil SAGE :

A la suite de la validation du diagnostic socio-économique et de l'étude de détermination des volumes maximum prélevables en 2013, l'élaboration du SAGE s'est poursuivie par une phase de diagnostic et une phase d'analyse prospective de l'évolution du territoire :

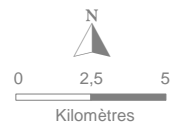
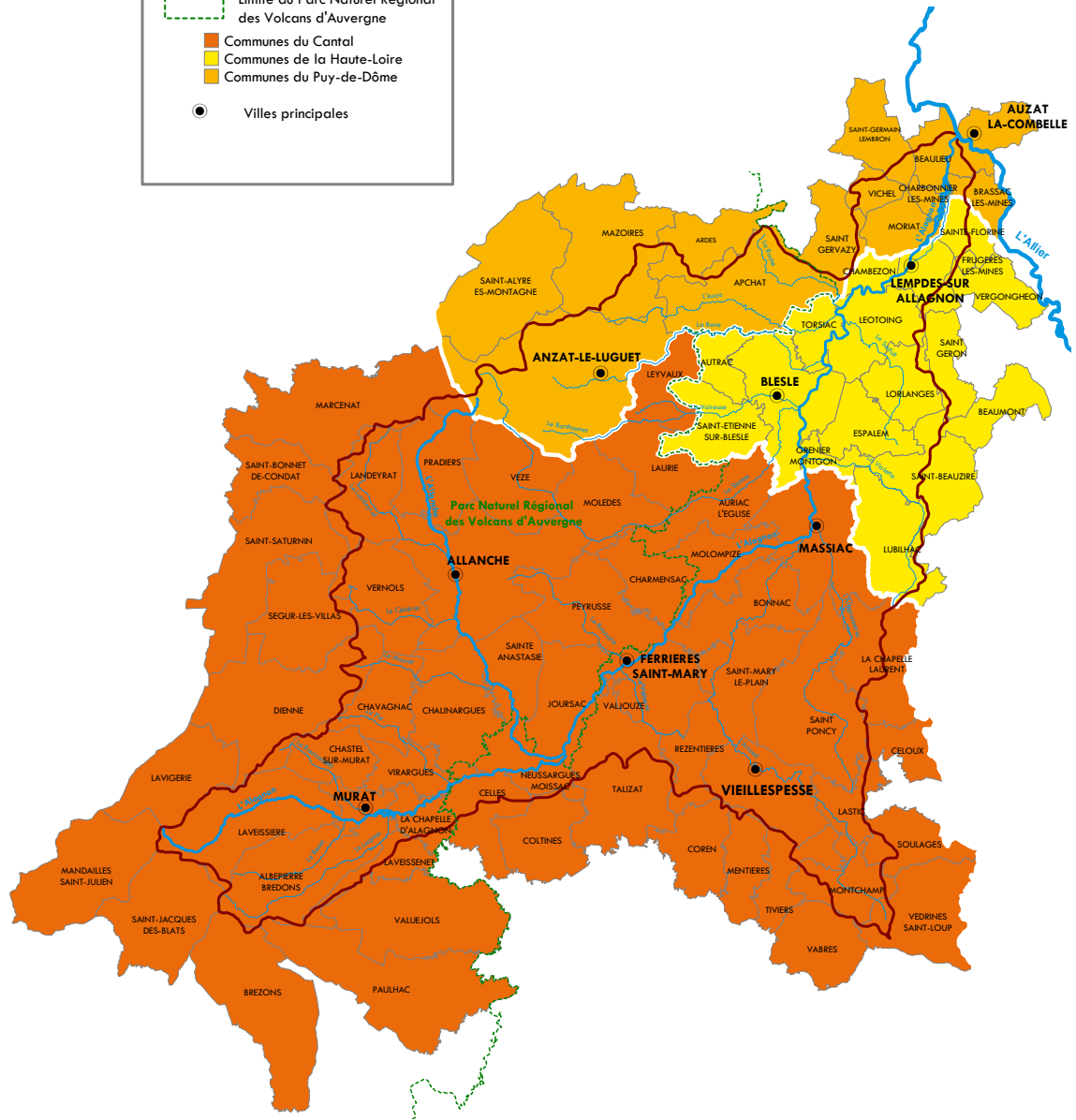
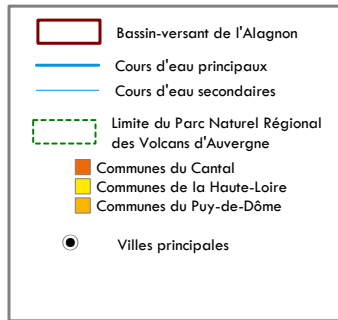
- Le diagnostic environnemental du bassin-versant de l'Alagnon a été réalisé en interne. La CLE a validé le document le 21 février 2014.

- L'étude du scénario tendanciel, réalisée par un cabinet d'études privé a été lancée le 22 septembre 2014 à l'occasion d'une réunion de bureau.

Trois commissions thématiques ont eu lieu le 24 et 25 novembre 2014 aboutissant le 19 décembre 2014 à la validation par la CLE du **scénario tendanciel**.

Vous trouverez ci-après un bref résumé de ces études qui sont disponibles au sein des locaux du SIGAL ou sur le site internet : <http://www.alagnon-sigal.fr>





## **1.2- Les réunions de la CLE, de son bureau et des commissions thématiques au fil de l'eau**

### **💧 La Commission locale de l'eau**

Au cours de l'année 2014, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie 4 fois et pour lesquelles les ordres du jour ont été les suivants :

- La réunion du 21 février 2014 :
  - Présentation et soumission à validation du diagnostic environnemental du bassin-versant de l'Alagnon.
  - Présentation de la révision des points nodaux du SDAGE et avis technique de la CLE sur le point nodal du bassin versant de l'Alagnon.
- La réunion du 18 avril 2014 :
  - Présentation et validation du rapport d'activité 2013 de la CLE.
  - Présentation de la lettre du SAGE N°3.
  - Présentation et validation des points-clés du cahier des charges pour lancer la suite de l'élaboration du SAGE.
  - Retour sur l'avis à donner sur le dossier RFF.
  - Discussion concernant la carrière de diatomite de Murat.
  - Points d'actualités diverses.
- La réunion du 3 octobre 2014 :
  - Présentation de la nouvelle composition de la CLE et de son bureau.
  - Présentation par le cabinet d'études CESAME de la méthodologie et du planning prévisionnel des phases d'élaboration du scénario tendanciel et des scénarios contrastés du SAGE Alagnon.
  - Proposition de modification des règles de fonctionnement du bureau de la CLE.
  - Discussion sur les ICPE du bassin versant de l'Alagnon et des carrières de diatomites.
- La réunion du 19 décembre 2014 :
  - Présentation des études complémentaires à mener dans le cadre du SAGE de l'Alagnon
  - Présentation des résultats du suivi 2013 de la qualité des eaux de l'Alagnon et de ses affluents et d'une étude sur l'impact de l'A75 sur l'étang de la Fageole par le bureau d'études ACWED.

- Présentation par le cabinet d'études CESAME du scénario tendanciel du SAGE Alagnon : hypothèses de tendances retenues, satisfaction des enjeux du diagnostic, plus-value possible du SAGE, proposition d'objectifs généraux.

### **💧 Le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements et des établissements locaux de la Commission locale de l'eau**

Suite aux élections municipales de mars 2014, le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements et des établissements locaux a été renouvelé. Ainsi le 22 septembre 2014, le nouveau collège s'est réuni. La réunion avait pour ordre du jour :

- Présentation de l'outil SAGE
- Election des deux représentants du collège pour siéger au bureau de la CLE, faisant suite à la modification de l'arrêté de composition de la CLE du 25 juillet 2014

### **💧 Le bureau de la CLE**

Au cours de l'année 2014, le bureau de la CLE s'est réuni 3 fois et pour lesquelles les ordres du jour ont été les suivants :

- La réunion du 14 février 2014 :
  - Rappel : planning/méthodologie du diagnostic environnemental.
  - Présentation des points-clé du diagnostic quantitatif, bilan de la commission synthèse des enjeux.
  - Présentation des points-clé du diagnostic qualité, bilan de la commission synthèse des enjeux.
  - Présentation des points-clé du diagnostic état physique, bilan de la commission synthèse des enjeux.
  - Révision des points nodaux du SDAGE (nouvelle station sur l'Alagnon?).
- La réunion du 22 septembre 2014 :
  - Présentation par le cabinet d'études CESAME de la méthodologie et du planning prévisionnel des phases d'élaboration du scénario tendanciel et des scénarios contrastés du SAGE Alagnon.

- Réflexion sur les propositions de modifications du règlement et du bureau.

- Proposition sur l'action de communication : « les nouvelles de l'eau » pour l'année 2015.

- Avis sur le SAGE Allier Aval.
- Procédures ICPE / Carrières de Murat.
- PLU de Massiac.
- Points divers.

- La réunion du 7 novembre 2014 :

- Présentation par le cabinet d'études CESAME des premières hypothèses de tendance d'évolution des activités, des pressions et de l'état des milieux aquatiques et annexe dans le cadre de la construction du scénario tendanciel.

- Discussion sur les études complémentaires à mener dans le cadre de l'élaboration du SAGE.

#### 💧 Les comités de pilotage

Le comité de pilotage de l'étude sur la valorisation des descripteurs « milieux aquatiques » sur le bassin versant de l'Alagnon s'est réuni en début et en fin d'étude les 20 mars et 29 août 2014 (présentation de la méthodologie et des résultats de l'étude).

#### 💧 Les commissions thématiques

Trois commissions thématiques se sont réunies dans le cadre de l'élaboration du scénario tendanciel

- La commission concernant la gestion équilibrée de la ressource en eau s'est réunie le 24 novembre 2014 sur une demi-journée.

- La commission concernant la qualité de la ressource en eau s'est réunie le 24 novembre 2014 sur une demi-journée.

- La commission sur l'état des milieux aquatiques et milieux annexes des cours d'eau s'est réunie le 25 novembre 2014 sur une demi-journée.



## 1.2 Communication

L'année 2014 a vu l'enrichissement du site internet, véritable outil de communication et de sensibilisation sur les milieux aquatiques du territoire.

La lettre N°3 du SAGE «les nouvelles de l'eau» a été distribuée aux particuliers du bassin-versant ainsi qu'aux différents partenaires.



## 2 Les études menées par la Commission locale de l'eau

### 2.1 La réalisation du diagnostic environnemental

Cette étape de l'élaboration du SAGE a été réalisée en interne. Elle représente une étape fondamentale pour le SAGE puisqu'elle permet de synthétiser les données disponibles et de définir les enjeux par masse d'eau grâce au diagnostic sectoriel. Les grands enjeux par thématiques ont ensuite pu être déclinés et hiérarchisés à l'échelle du bassin versant.

Dans une démarche de concertation, les acteurs du bassin-versant ont participé à l'élaboration de ce diagnostic à travers la tenue de 3 commissions thématiques entre décembre 2013 et février 2014. Ceci afin d'aboutir à un document partagé par l'ensemble de ces acteurs. Le document a ensuite été validé en CLE du 21 février 2014.



Par la suite, en avril 2014, un appel d'offre a été lancé pour l'élaboration de la suite des documents du SAGE comprenant la rédaction du scénario tendanciel et des scénarios contrastés, de la stratégie puis des produits du SAGE (le PAGD, le règlement et l'évaluation environnementale).

Un cabinet d'études a été retenu en juillet 2014 après une période de négociation avec l'ensemble des candidats. Le marché a été lancé en septembre 2014.

### 2.2 La réalisation du scénario tendanciel

L'objectif du scénario tendanciel est de dégager les perspectives d'évolution du bassin versant à l'horizon 2021-2027, si le SAGE n'était pas en place. Il s'agit d'une projection en termes de développement et de satisfaction des usages, de leur pression et leur impact sur la qualité, la quantité et l'état des masses d'eau.

D'autre part, au regard de ces projections et des plus-values qu'offre l'outil SAGE, les acteurs ont pu valider des objectifs à se fixer dans le cadre du SAGE.

Dans une même démarche de concertation que pour le diagnostic environnemental et afin d'enrichir et aboutir à un document partagé par l'ensemble de ces acteurs, les acteurs du bassin-versant ont participé à l'élaboration de ce scénario à travers la tenue de 3 commissions thématiques en novembre 2014.

Le document a ensuite été validé en CLE du 19 décembre 2014.





La phase suivante d'élaboration du SAGE ; appelée « scénarios contrastés » et menée par le même cabinet d'études a été lancée en janvier 2015 : **cette étude a pour objectif de définir des solutions et des moyens à mettre en œuvre en réponse aux orientations retenues par la CLE lors de la phase de scénario tendanciel.**

faire l'objet de propositions dans le cadre du SAGE.

### 2.3 Les études complémentaires du SAGE

#### Etude sur la valorisation des descripteurs « milieux aquatiques » du bassin versant de l'Alagnon

Une analyse du suivi de la qualité de l'eau sur le bassin versant de l'Alagnon a été réalisée en 2014 par un étudiant durant 6 mois.

Suite au recueil des données des nombreux suivis qualité orchestrés par les acteurs sur le bassin, tels que l'Agence de l'Eau, l'ONEMA, les fédérations de pêche etc., celles-ci ont été analysées et critiquées.

D'autre part, des perspectives pour les suivis et des études complémentaires à mener sur le bassin versant ont été proposées et pourront



## 3 La communication

La communication autour du SAGE est essentielle. Pour être efficace, elle ne doit pas seulement s'adresser aux membres de la CLE mais aussi aux collectivités, aux usagers et à la population en général.

de sensibilisation est financé par l'Agence de l'Eau, la Région Auvergne et le département du Cantal.

### 3.1 La lettre d'information

Une lettre d'information vulgarisant les travaux de la CLE, informant et sensibilisant les acteurs locaux à certaines problématiques est éditée annuellement.

La troisième lettre d'information a été réalisée avec l'aide d'un prestataire spécialisé en conception graphique. Elle a été diffusée en mai 2014 dans les 8 200 boîtes aux lettres du territoire et auprès des collectivités et des partenaires techniques et financiers.



Le coût global de cette action a été de 5 092.5 € TTC. Ce projet de communication et

### 3.2 Le site Internet

Le site Internet a été créé en 2013. Il permet de communiquer sur les actions et actualités du SAGE et du SIGAL, de présenter les différents outils ainsi que le territoire et de sensibiliser les usagers à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Il a été réalisé avec l'aide de deux prestataires, l'un spécialisé dans la communication graphique, l'autre dans la création de sites internet.

Le coût annuel lié à l'hébergement du site et à l'assistance pour l'utilisation du site est de 600€ TTC.

Une newsletter paraît automatiquement au début de chaque mois en fonction des actualités du site.

Une analyse statistique de la fréquentation du site internet est prévue pour 2015.



## 4 Le suivi et les avis sur les projets en cours

### 4.1 Le suivi sur les projets en cours

L'un des rôles de la Commission Locale de l'Eau est d'assurer le suivi des projets en cours sur le bassin-versant afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte des enjeux locaux de la gestion intégrée de l'eau.

Le Président de la CLE et/ou l'animatrice du SAGE ont ainsi participé aux travaux suivants :

- Elaboration du futur SDAGE Loire-Bretagne ;
- Travail de délimitation des réservoirs biologiques ;
- Révision de l'arrêté cadre sécheresse de la Haute-Loire.

### 4.2 Les avis demandés à la Commission Locale de l'Eau

En 2014, la Commission locale de l'eau a été sollicitée pour donner son avis sur des projets en cours. Dans la mesure où le SAGE n'est pas encore approuvé, ces avis sont consultatifs. Les projets concernés étaient les suivants :

- Avis sur la demande d'autorisation des travaux de réfection des berges de l'Alagnon par RFF ;
- Avis sur la demande d'autorisation : recyclage agricole des boues de la station d'épuration des « Trois rivières » de Clermont Ferrand ;
- Avis sur l'arrêté de navigation sur le département de la Haute Loire ;
- Avis sur le SAGE Allier aval ;

Les avis rendus par la CLE du SAGE Alagnon peuvent être consultés sur simple demande ou en consultant les compte-rendu des réunions sur le site internet (<http://www.alagnon-sigal.fr/>).

**5.1 Les éléments financiers 2014**

Le SIGAL assure l'animation et le financement de l'élaboration du SAGE pour le compte de la Commission Locale de l'Eau. Des partenaires financiers permettent de soutenir le SIGAL dans cette tâche : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Auvergne, les Conseils Généraux du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Financiers	Animation (salaire et frais de fonctionnement)	Communication: lettre d'information N°3	Etude d'élaboration des documents du SAGE Alagnon (solde 2014)
Agence de l'eau Loire-Bretagne	39 369	2 546,25	34 552,98
Région Auvergne	3 917	1000	
Conseil Général du Cantal	854	600	
Conseil Général de Haute-Loire	512		
Conseil Général du Puy de Dôme	341		
SIGAL	11 248	946,25	
<b>TOTAL</b>	<b>56241 € TTC</b>	<b>5092.5 € TTC</b>	<b>34 552.98 € TTC</b>

L'année 2015 verra :

- L'élaboration des scénarios contrastés du SAGE et par la suite de la stratégie que retiendra la CLE.
- Plusieurs études complémentaires seront menées en interne, en parallèle de l'élaboration des documents du SAGE sur les thèmes suivants : continuité écologique, espaces de mobilité, têtes de bassin versant.
- Une quatrième lettre d'information sera rédigée puis diffusée à large échelle.
- Le contenu du site Internet continuera d'être actualisé et développé selon les besoins et actualités diverses. Une analyse de sa fréquentation sera réalisée.
- La CLE devra être modifiée suite aux élections départementales de 2015 et au renouvellement de la CLE induit par la fin du mandat des 6 ans des membres de la CLE (l'arrêté initial a été signé le 7 avril 2009).

A Massiac, le 3 mars 2015

Monsieur Maurice Mestre  
Le Président de la CLE du SAGE Alagnon





Commission Locale de l'Eau - SAGE du Bassin de l'Alagnon  
47 rue Jean Lépine  
15500 MASSIAC

M. Maurice MESTRE, Président de la CLE

Contacts Mme. Véronique Mérand, Animatrice SAGE  
Tél. : 04 71 23 07 11  
(Standard de la Communauté de Communes du Pays de Massiac)  
[alagnon.sage@orange.fr](mailto:alagnon.sage@orange.fr)



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

